



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
29 octobre 2015
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 14 octobre 2015, à 15 heures

Président : M. Hilale (Maroc)
 puis : M. Dempsey (*Vice-Président*) (Canada)
 puis : M. Hilale (*Président*) (Maroc)

Sommaire

Point 68 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-17804X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 68 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant

a) Promotion et protection des droits de l'enfant

(A/70/162, A/70/222, A/70/267, A/70/289 et A/70/315)

b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (A/70/265)

1. **M^{me} Zerrougui** (Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé), en présentant son rapport (A/70/162), dit que la détresse des enfants dans les situations de conflit n'a cessé de s'aggraver depuis son dernier rapport. La violence a réapparu en République centrafricaine, de nombreux enfants ont été blessés ou tués à Kunduz, en Afghanistan, tandis que la poursuite des conflits en République arabe syrienne et en Iraq et la montée des tensions entre l'État de Palestine et Israël ne donnent aucun signe de fléchissement. Boko Haram poursuit ses attaques-suicides en ayant souvent recours à des petites filles, au Nigéria et dans les pays voisins. Au Yémen, les bombardements aériens intensifs et le combat au sol ont provoqué un nombre effroyable de pertes parmi les enfants, et au Soudan du Sud, les violations de l'accord de paix récemment signé sont continuelles. Un nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées, dont la moitié sont des enfants, fuient les conflits et la violence.

2. Bien que les États soient confrontés à des défis considérables pour faire face aux menaces posées par les groupes qui recourent à la violence extrême, y compris à l'égard des enfants, les ripostes qui ne respectent pas le droit international sont susceptibles de profiter à ces groupes. Les solutions à long terme exigent une approche globale tenant compte des griefs légitimes, de l'aliénation politique et des droits de l'homme des populations concernées. L'éducation est un facteur clé pour contrer les discours extrémistes et limiter les risques de radicalisation, mais le droit de millions d'enfants à une éducation de qualité est compromis par les conflits. Au Yémen, au moins 161 écoles ont été détruites et 409 ont été endommagées en l'espace de moins de six mois en 2015 tandis que des milliers d'écoles restent fermées pour des questions de sécurité, déniaient à 1,8 million d'enfants le droit à l'éducation. En République

arabe syrienne, depuis 2011, des milliers d'écoles ont été détruites ou endommagées et plus de 60 % des enfants réfugiés syriens n'ont pas accès à l'éducation. L'Assemblée générale devrait continuer de souligner l'importance de préserver l'accès à l'éducation et les États Membres devraient accorder une priorité au financement de l'éducation dans les situations de crise.

3. Durant la période considérée, le nombre et l'ampleur des enlèvements d'enfants ont considérablement augmenté, associés à d'autres graves violations de leurs droits, notamment le recrutement et les violences sexuelles. À cet égard, elle se félicite de l'adoption de la résolution 2225 (2015) du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Les arrestations et la détention d'enfants en temps de conflit, sur base de simples accusations d'atteinte à la sécurité de l'État, sans autre forme de procès, affectent des milliers d'enfants, outre les enfants soi-disant liés aux groupes armés, de plus en plus souvent traités comme une menace à la sécurité plutôt que comme les victimes de graves violations des droits de l'enfant. Il est nécessaire de renforcer le cadre juridique de manière à protéger les enfants dans de telles situations. Les auteurs de violations des droits de l'enfant doivent répondre de leurs actes afin de prévenir une récidive et offrir réparation aux victimes.

4. Des progrès notables ont été réalisés, notamment dans le contexte de la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Bien que dans certains pays prenant part à cette campagne, le conflit se soit aggravé de même que les problèmes de sécurité, et qu'il soit peu probable que toutes les forces gouvernementales soient démobilisées ici fin 2016, nombre de ces pays ont manifesté un réel engagement et ont réalisé des progrès notables. Les États Membres devraient appuyer les efforts des pays concernés dans la mise au point finale de leurs plans d'action.

5. L'oratrice a effectué un certain nombre de visites sur le terrain qui lui ont permis d'entamer un dialogue avec les gouvernements, notamment de pays participant à la campagne. Ces visites ont facilité la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information au Nigéria, l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action au Myanmar, et en Somalie le plaidoyer pour la libération d'enfants et la ratification des instruments de protection de l'enfance. Elle se félicite de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant par la Somalie, de la signature de la

Convention par le Myanmar et de la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés par les Bahamas et la République de Kiribati. Des efforts renouvelés ont permis la démobilisation de milliers d'enfants soldats en République démocratique du Congo, au Myanmar et au Soudan du Sud. La Représentante spéciale a saisi l'occasion des pourparlers de paix pour plaider en faveur d'une protection renforcée des enfants, notamment en Colombie, au Myanmar et en République centrafricaine. Elle espère que la démobilisation d'enfants soldats en Colombie constituera l'étape suivante sur la voie d'une paix durable. Son Bureau est en contact avec les groupes armés non étatiques au Myanmar et au Soudan. Elle se félicite de la déclaration du Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan qui réitère son engagement d'interdire le recrutement et l'utilisation d'enfants dans ses rangs. Lorsque les pourparlers avec les parties à un conflit sont couronnés de succès, des ressources devraient être mobilisées rapidement pour appuyer la démobilisation des enfants soldats et leur réinsertion dans la société, en accordant une attention particulière aux besoins des filles. Elle invite instamment par conséquent les États membres à fournir une assistance technique et financière aux programmes de réinsertion, car ils sont indissociables de la paix et de la sécurité à long terme.

6. **M^{me} Bardaoui** (Tunisie) déclare que sa délégation est vivement préoccupée par les actes de violence de plus en plus fréquents à l'encontre des enfants, notamment leur endoctrinement et leur recrutement, y compris pour des attentats-suicides. La Tunisie condamne fermement le fait que des filles de plus en plus jeunes soient réduites à l'esclavage sexuel et au mariage forcé, et qu'un grand nombre d'enfants soient privés de liberté dans les zones de conflit. La situation des enfants dans le territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est, est un objet de préoccupation particulière. Elle demande des précisions à la Représentante spéciale concernant les mesures adoptées pour protéger les écoles et les hôpitaux et mettre un terme aux attaques visant les établissements du secteur de l'éducation et du secteur de la santé. Elle souhaiterait également un complément d'information sur ses pourparlers avec l'Union africaine concernant le sort des enfants en temps de conflit armé, notamment s'agissant de la médiation.

7. **M^{me} Pringle** (Royaume-Uni) dit que sa délégation réitère son plein appui au mandat de la Représentante spéciale tout en accueillant avec une grande satisfaction la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Elle aimerait savoir quels mécanismes pourraient être utilisés à l'égard des récidivistes les plus persistants, notamment les auteurs d'enlèvements d'enfants qui se sont multipliés et ce qui pourrait être fait en vue d'accroître la sensibilisation à cette question.

8. **M^{me} Mansouri** (Algérie) dit que sa délégation appuie entièrement la campagne « Des enfants, pas des soldats » et accueille avec satisfaction les avancées réalisées dans sa mise en œuvre. Elle note la contribution positive de la Représentante spéciale en plaidant pour le respect des droits de l'enfant dans le cadre des pourparlers de paix et aimerait connaître ses futurs plans à cet égard ainsi que les mesures que pourraient prendre des États membres pour soutenir ces efforts et les principaux obstacles à la satisfaction des besoins des enfants en temps de conflit armé, notamment en ce qui concerne leur réinsertion et l'investissement à long terme dans leurs communautés et la société. Elle invite également la Représentante spéciale à fournir à la Commission de plus amples détails sur les diverses modalités de sa collaboration avec les organisations régionales, notamment l'Union africaine et la Ligue des États arabes dans le cadre de son mandat.

9. **M. Ruiz Blanco** (Colombie) annonce que des progrès notables ont été enregistrés dans les pourparlers de paix entre son Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Ejército del Pueblo (FARC). Son Gouvernement accueille avec satisfaction l'annonce faite par les FARC de ne pas recruter des enfants de moins de 15 ans et espère que le processus de paix aboutira à la démobilisation des enfants soldats des FARC dans les meilleurs délais. La Colombie, qui est l'un des pays à la tête de la campagne « Des enfants, pas des soldats », souligne que tous les enfants recrutés par des groupes armés non étatiques devraient être traités comme des victimes plutôt que comme des auteurs de crimes. Dans le cadre d'un programme spécialisé de réinsertion, les enfants soldats démobilisés reçoivent une indemnité et l'aide des services sociaux. Aucun effort n'est épargné pour assurer que leurs droits soient pleinement respectés. Bien que la Colombie recrute des enfants de moins de 18 ans dans les forces armées et dans la police, ces

enfants ne peuvent être recrutés sans le consentement des parents ou du tuteur et ils ne prennent pas part aux combats. La Colombie a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments humanitaires et est déterminée à faire tout ce qu'elle pourra afin de protéger les droits des enfants en temps de conflit.

10. **M^{me} Strachwitz** (Liechtenstein), notant que 32 des 49 groupes armés non étatiques figurant sur la liste annexée au rapport du Secrétaire général sur les enfants en temps de conflit armé (A/69/926-S/2015/409) étaient présents dans les sept autres pays concernés par la campagne « Des enfants, pas des soldats », dit que l'engagement de ces groupes est d'une importance cruciale. Sa délégation souligne qu'aucun effort ne doit être épargné pour éviter toute politisation de ce processus. Elle aimerait obtenir davantage d'informations concernant les efforts de la Représentante spéciale à cet égard et la façon dont les États membres pourraient appuyer ces efforts.

11. **M^{me} Juodkaitė Putrimienė** (Lituanie) dit que son pays accueille avec satisfaction les progrès enregistrés par la campagne « Des enfants, pas des soldats ». La Lituanie reste néanmoins préoccupée par l'escalade des conflits dans nombre de pays, notamment la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Yémen qui sape les progrès déjà réalisés. Elle invite les Gouvernements à respecter leurs engagements et à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants dans leurs forces armées. La Lituanie est également préoccupée par la continuation des souffrances infligées aux enfants par des groupes armés non étatiques et salue les efforts de la Représentante spéciale pour nouer le dialogue avec ces derniers. La présentation de la Représentante spéciale devant la séance conjointe du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014) et le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés s'est avérée extrêmement utile et elle espère que la Représentante spéciale fera à l'avenir des présentations aussi à d'autres comités des sanctions. Elle se demande quels instruments et quels mécanismes pourraient faciliter les efforts de la Représentante spéciale pour répondre aux défis auxquels les enfants associés à des groupes extrémistes doivent faire face et s'interroge sur les façons possibles d'intégrer les questions de protection des enfants dans les initiatives de lutte contre le terrorisme.

12. **M^{me} Enesen** (Norvège) dit que sa délégation est fort préoccupée par des attaques de plus en plus fréquentes contre les écoles lors des conflits armés, privant les enfants de leur droit à l'éducation. Les parties au conflit doivent prendre des mesures afin de protéger les écoles, notamment en s'abstenant de les utiliser à des fins militaires, ce qui augmente le risque de les voir se transformer en cibles. Elle demande à la Représentante spéciale quelles mesures pourraient être prises par son Bureau et les autres parties prenantes pour inciter plus vigoureusement les États à adopter la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. La Représentante spéciale devrait tirer parti de toutes les possibilités, y compris les pourparlers de paix, pour dialoguer avec les acteurs non étatiques pour régler les questions concernant la protection des enfants en temps de conflit armé, ce qui pourrait être un point de départ des pourparlers de paix. La Norvège invite également les États membres à veiller au libre accès des missions de protection de l'enfance du système des Nations Unies aux groupes non étatiques installés sur leur territoire, pour leur permettre de négocier la démobilisation des enfants et d'ouvrir un dialogue sur la situation des enfants en temps de conflit armé. À cet égard, elle invite la Représentante spéciale à donner davantage de précisions sur la façon dont ces questions pourraient devenir une partie intégrante des pourparlers de paix.

13. **M. Vrailas** (Observateur de l'Union européenne) déclare que l'Union européenne accorde son total appui à la campagne « Des enfants, pas des soldats » et invite la Représentante spéciale à poursuivre ses dialogues avec les parties prenantes concernées, notamment les acteurs non étatiques armés, dans les pays où les enfants sont affectés par des conflits armés. L'Union européenne se félicite des mesures positives adoptées par certains groupes armés non étatiques, mais se déclare très préoccupée par les allégations de violences et d'exploitation sexuelle commises par des troupes étrangères et des Casques bleus, y inclus des membres de missions de maintien de la paix des Nations Unies. Toutes les allégations doivent être rapportées pour faire immédiatement l'objet d'enquêtes et tous leurs auteurs doivent être punis. Il se demande quelles autres mesures pourraient être prises par l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres dans les domaines d'une prévention et d'une prise en charge efficaces des cas de violence et d'exploitation sexuelle.

14. **M^{me} Kirianoff Crimmins** (Suisse) déclare que son pays soutient fermement le renouvellement du mandat de la Représentante spéciale dans de bonnes conditions, avec des ressources appropriées. La Suisse réitère son soutien à la campagne « Des enfants, pas des soldats » et encourage le Bureau de la Représentante spéciale à continuer de mener un dialogue régulier avec toutes les parties commettant des violations des droits des enfants, notamment les acteurs armés non étatiques qui recrutent et qui utilisent les enfants dans les conflits armés. Elle invite toutes les parties au conflit à prendre les mesures nécessaires pour protéger les écoles. À cet égard, les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés offrent une base solide pour la prévention de l'utilisation des écoles et des universités par les forces de sécurité nationale et les groupes armés. Elle demande à la Représentante spéciale dans quelle région les défis rencontrés ont été les plus grands durant la période considérée et comment l'adoption des Lignes directrices pourrait faciliter l'exécution de son mandat. Elle aimerait également connaître les mesures adoptées pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action signé par les groupes armés.

15. **M^{me} Tasuja** (Estonie) notant que de nombreux enfants sont contraints d'abandonner l'école en raison d'un conflit qui leur dénie le droit à une éducation de qualité, demande à la Représentante spéciale de quelle manière les États Membres pourraient sensibiliser davantage à l'importance de la poursuite des études des enfants en temps de conflit armé. Rappelant que l'objectif 4 de développement durable est d'assurer l'accès de tous à une question de qualité, sur un pied d'égalité, elle aimerait savoir quelles autres mesures devraient être prises pour réaliser cet objectif et comment l'accès à une éducation de qualité pourrait être associé plus efficacement à l'objectif 16 relatif à la paix, à la justice et à des institutions efficaces.

16. **M^{me} Mansour** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que sa délégation attache la plus grande importance à sensibiliser davantage à la nécessité de protéger les droits de l'enfant. Les enfants palestiniens sont affectés tous les jours par l'occupation illégale d'Israël ; sont soumis à la violence physique et à des blessures infligées par les forces d'occupation israéliennes et par les milices de colons et subissent des violations continues de leur droit à l'éducation, à la santé, à la

liberté de circulation, et dans de trop nombreux cas, à la vie. Israël a récemment assoupli sa réglementation sur l'usage des armes à feu et les forces d'occupation recourent plus fréquemment aux tirs à balles réelles entraînant des blessures ou la mort d'un nombre croissant d'enfants palestiniens. Le terrorisme des colons est en augmentation et ces derniers ont récemment incendié la maison d'une famille palestinienne, entraînant le décès d'un enfant de 18 mois avec ses parents; laissant gravement blessé l'autre enfant, âgé de quatre ans. Elle se demande quelle action la communauté internationale pourrait et devrait mener pour renforcer la protection des enfants en temps de conflit armé, notamment au Moyen-Orient. Elle souhaiterait savoir quelles mesures se sont révélées efficaces pour promouvoir les droits de ces enfants. Sa délégation réitère avec insistance que le Gouvernement israélien, ses forces d'occupation et les milices des colons israéliens devraient être mentionnés dans les rapports annuels du Secrétaire général sur les enfants en temps de conflit comme auteurs de graves violations à l'égard des enfants.

17. **M. Ali Adoum** (Tchad) déclare que sa délégation accueille avec satisfaction l'engagement pris par la Somalie et d'autres pays de soutenir les droits de l'enfant, la démobilisation d'enfants au Myanmar et au Soudan du Sud et les progrès réalisés par la campagne « Des enfants, pas des soldats ». À cet égard, les pays prenant part à la campagne devraient faciliter aux organismes des Nations Unies l'accès aux groupes armés installés sur leur territoire afin de permettre la libération et la réinsertion dans la société des enfants détenus par ces groupes. Le Tchad souligne l'importance de faciliter l'accès des enfants à une éducation de qualité et se déclare préoccupé que des écoles et d'autres établissements d'enseignement continuent d'être une cible ou subissent des dommages collatéraux du fait des actions des parties au conflit. Ces dernières doivent toutes respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire. Le Tchad est également préoccupé par la fréquence accrue d'actes d'une violence extrême perpétrés à l'encontre des enfants en Afrique et au Moyen-Orient. Il souligne l'existence d'un risque croissant de radicalisation parmi les enfants en raison des actes commis par des groupes armés. Toutes les parties prenantes doivent respecter le droit international dans leur lutte contre le terrorisme et doivent traiter les enfants parties au conflit comme des victimes plutôt que comme des criminels. En 2010, le Tchad a signé un accord

facilitant l'accès des organismes des Nations Unies en vue de réintégrer les enfants dans leurs communautés. À cet égard, il demande ce qui pourrait être fait après leur libération pour effacer l'endoctrinement qu'ils ont subi au sein des groupes armés.

18. **M^{me} Moutchou** (Maroc) dit que sa délégation se félicite des résultats obtenus par la campagne « Des enfants, pas des soldats ». La campagne est le fruit du consensus mondial de mettre fin au recrutement d'enfants par les forces armées. Elle est heureuse de constater que sur les huit pays qui continuent de recruter et d'utiliser des enfants dans leurs forces armées, sept d'entre eux ont signé le plan d'action ou ont renouvelé leur engagement à l'égard de celui-ci. Des ressources adéquates devraient être rendues disponibles pour des programmes communautaires offrant une assistance psychologique et sociale, des programmes d'enseignement ou de formation aux enfants à leur sortie des groupes armés. Aider ces enfants et leurs communautés représente le meilleur moyen d'assurer une paix et une stabilité durables. Les défis de 2014 ont montré qu'en dépit des mesures adoptées, les progrès réalisés peuvent disparaître sous les effets d'un conflit. Elle se demande de quelle manière les États membres pourraient aider la Représentante spéciale à remplir efficacement sa mission.

19. **M^{me} Konzell-Stoffl** (Autriche) dit que son Gouvernement est préoccupé par les rapports signalant une augmentation de la violence qui affecte directement et de façon disproportionnée les enfants. Elle se réjouit de voir que le dialogue avec les acteurs non étatiques a abouti à des engagements et à des mesures pour mettre un terme à la violence. Elle invite la Représentante spéciale à donner davantage de détails sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de sa récente expérience avec des acteurs non étatiques. L'Autriche apprécie beaucoup le partenariat établi entre le Bureau de la Représentante spéciale et le Département des opérations de maintien de la paix et appuie l'intégration d'une expertise en matière de protection des enfants au sein des missions de maintien de la paix en formant spécialement à cet effet des conseillers à la protection de l'enfance. Elle aimerait connaître l'avis de la Représentante spéciale sur le travail des conseillers à la protection de l'enfance sur le terrain et les instruments dont ils disposent.

20. **M. de la Mora Salcedo** (Mexique) dit que sa délégation offre son appui aux victimes des violations

des droits de l'homme perpétrées dans diverses régions en 2014 et est préoccupée par les conséquences néfastes de ces conflits sur les enfants. Le recrutement d'enfants par des groupes armés ne doit être toléré sous aucune circonstance; il est troublant de constater que de nombreux enfants continuent d'être recrutés et utilisés dans des conflits armés. Il invite la Représentante spéciale à donner un complément d'information sur la procédure normale de transfert des enfants au personnel chargé de la protection des enfants, en particulier s'agissant du contenu de certaines dispositions spécifiques régissant la détention. Le Mexique réaffirme son soutien à la campagne « Des enfants, pas des soldats ».

21. **M. Rosoi** (Malaisie) exprime les remerciements son Gouvernement à la Représentante spéciale et à son équipe pour leurs efforts inlassables visant à faire cesser le recrutement d'enfants par les forces armées au moyen de la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Il invite la Représentante spéciale à faire part de son point de vue sur l'intégration d'un volet de protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix, comme suggéré par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies ainsi que sur l'impact escompté de cette consolidation.

22. **M^{me} Butts** (États-Unis d'Amérique) dit que la situation désastreuse dans la République arabe syrienne, au Yémen, au Soudan du Sud, en Irak, en Afghanistan, en Somalie et en République démocratique du Congo s'est encore détériorée. Les auteurs responsables de sévices et de violences sexuelles à l'encontre des enfants, notamment les acteurs non étatiques, doivent répondre de leurs actes. Il est encourageant que sept des huit gouvernements figurant dans les annexes du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants en temps de conflit armé aient signé des programmes d'action ou aient renouvelé leur engagement à l'égard de ces programmes, ce qui constitue une première étape importante pour protéger les enfants en temps de conflit et invite ces gouvernements à mettre en œuvre le plan d'action. L'éducation est l'instrument le plus important pour faire face au défi mondial du recrutement et de la radicalisation qui vont croissant sous l'impulsion des tenants d'un extrémisme violent. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture devrait continuer d'être la première entité à contribuer à la paix et à la sécurité en

promouvant la collaboration entre les États par l'éducation, en vue de prévenir l'extrémisme violent. Elle invite la Représentante spéciale à faire examiner le rôle des bureaux extérieurs de l'Organisation des Nations Unies en matière d'appui au renforcement des capacités des États dans le domaine de la sécurité des communautés locales.

23. **M. Glossner** (Allemagne) rappelle qu'en 2014 et 2015 on a assisté à un niveau élevé de violences à l'encontre des enfants, souvent directement pris pour cible. La communauté internationale ne saurait rester silencieuse face à ces actes odieux. Il remercie la Représentante spéciale de maintenir cette question à l'ordre du jour et d'empêcher qu'elle ne devienne routinière. Il aimerait savoir comment les résultats positifs de la campagne « Des enfants, pas des soldats » seraient susceptibles d'influer sur le recrutement d'enfants par les groupes armés non étatiques. S'agissant du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, l'Allemagne craint que l'intégration de fonctions spécialisées en matière de protection au sein des composantes des droits de l'homme des missions de maintien de la paix n'exerce un effet négatif sur leurs activités. Il aimerait savoir si la Représentante spéciale peut évaluer cette proposition du point de vue de son Bureau.

24. **M. Al-Kumaim** (Yémen) dit que la campagne « Des enfants, pas des soldats » est particulièrement pertinente pour les enfants de son pays, dont la situation ne peut être décrite que comme catastrophique. Plus de 7,3 millions d'enfants yéménites ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence, 600 000 ont été déplacés à l'intérieur du territoire et des douzaines d'enfants ont succombé dans la violence ambiante. Pour résoudre la crise au Yémen, une collaboration plus efficace est requise entre le Conseil de sécurité, les institutions spécialisées et d'autres organismes internationaux, notamment le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Des mesures doivent être arrêtées afin de sauvegarder l'accès des enfants à l'éducation, un facteur clé pour empêcher le recrutement d'enfants par les groupes armés. Il est particulièrement préoccupant que 2 millions d'enfants yéménites aient interrompu leur scolarité en 2015. Il invite la Représentante spéciale à faire part des actions qu'elle envisage en 2016 pour réduire la détresse des enfants dans son pays.

25. **M^{me} Fernandes** (Venezuela) dit que les enfants qui ont grandi en temps de conflit armé ont moins de probabilité d'édifier un avenir national fondé sur la paix et le développement durable. C'est pourquoi cette question devrait figurer parmi les plus hautes priorités des États membres de l'Organisation des Nations Unies. Des investissements à long terme et un appui devraient être consentis aux programmes offrant aux enfants issus des conflits armés une réhabilitation physique et psychologique, une éducation et une réinsertion au sein de la société. Ces programmes pourraient être mis à mal par un financement insuffisant ou une absence de volonté politique. Elle souhaiterait connaître l'opinion de la Représentante spéciale concernant le lien entre la réinsertion dans la société des enfants sortant de conflits armés et les objectifs de développement durable.

26. **M. Barkan** (Israël) dit qu'il importe de faire attention à ne pas inciter les enfants et les adultes à commettre des actes terroristes à l'encontre d'autres enfants et d'autres adultes. Plutôt que de faire preuve de compassion pour les victimes du terrorisme, les Palestiniens ont choisi d'attaquer Israël. L'Autorité palestinienne, le Hamas et le Jihad islamique incitent la population palestinienne à assassiner hommes, femmes et enfants, ce qui a finalement amené des enfants palestiniens à assassiner des enfants israéliens. Les Palestiniens doivent cesser ces appels au meurtre. Israël ne ménage aucun effort pour prévenir la violence à l'encontre des enfants, qu'ils soient palestiniens ou juifs. Il prie la Représentante spéciale et l'Organisation des Nations Unies d'exiger instamment des Palestiniens de cesser leurs incitations à la violence et de prêcher le retour au calme dans la région.

27. **M. Tin** (Myanmar) remercie la Représentante spéciale de sa visite au Myanmar qui a suscité un grand élan en faveur de l'objectif commun de recrutement zéro de mineurs dans son pays. Son Gouvernement a signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation des Nations Unies en 2012 et a étroitement coopéré avec l'équipe de pays. Cette dernière, toutefois, a besoin de l'appui et de l'orientation de la Représentante spéciale afin d'assurer que les faits et les chiffres dans son rapport reflètent correctement la situation sur le terrain et que les données proviennent de l'équipe de pays. Le Myanmar continuera de collaborer avec le Bureau de la Représentante spéciale et l'équipe de pays dans la réalisation de l'objectif de zéro recrutement de mineurs.

28. **M. Bouah-Kamon** (Côte d'Ivoire) dit que son Gouvernement a réussi à mettre fin au recrutement d'enfants. L'année 2015 a marqué le dixième anniversaire de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité qui a mis en place le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés. À l'époque, la Côte d'Ivoire se trouvait face à une crise et son nom avait été ajouté à la Liste des parties qui recrutent ou utilisent des enfants dans des situations de conflit armé, annexée au Rapport du Secrétaire général (A/69/926-S/2015/409). Cette situation a eu des conséquences désastreuses pour les droits des enfants. Depuis 2011, la Côte d'Ivoire n'est plus en conflit et ne figure plus sur cette liste. Afin de répondre aux exigences de la résolution et d'autres instruments, son Gouvernement a mis en œuvre différentes mesures pour protéger les enfants et leur permettre de jouir de leurs droits fondamentaux. Il assure la Représentante spéciale et son Bureau du soutien total de son Gouvernement dans l'accomplissement de ses fonctions.

29. **M^{me} Zerrougui** (Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé) déclare qu'il est important d'utiliser n'importe quel espace et n'importe quel point d'entrée pour appeler l'attention sur la question des enfants en temps de conflit armé et de veiller à sa prise en compte. Le processus de paix s'est avéré être le meilleur point de départ parce que les enfants sont ceux qui souffrent le plus dans n'importe quel conflit, que ce soit en étant déplacé dans des camps ou en étant privé d'accès à l'éducation. Les enfants représentent le futur d'une nation et doivent retenir toute l'attention en vue de réaliser une paix durable. Si l'accès à l'éducation et aux possibilités d'emploi leur sont déniés, ils peuvent devenir membres de bandes ou rallumer la rébellion, comme cela a été le cas en Amérique centrale. La question des enfants en temps de conflit armé doit être inscrite à l'ordre du jour dès le début afin d'assurer que les fonds seront réservés et les programmes élaborés, car une fois le conflit éteint, d'autres questions reçoivent la priorité et les enfants sont oubliés. Entamer le processus de paix avec une question sur laquelle toutes les parties peuvent se mettre d'accord, comme les enfants en temps de conflit armé, peut servir de point de départ pour instaurer la confiance entre les parties, comme cela a été le cas en République centrafricaine. Les États Membres qui surveillent les cessez-le-feu et qui contribuent à la mise

en œuvre des processus de paix devraient s'efforcer de faire séparer les enfants des groupes armés.

30. L'éducation est également l'objet d'attaques dans les situations de conflit armé. Les écoles ne sont pas seulement la cible des groupes armés, mais de toutes les parties au conflit, en particulier les groupes extrémistes, en vue de manipuler les générations futures. Certaines écoles deviennent des cibles pour empêcher la scolarisation des filles. Par conséquent, même dans des zones où les écoles n'ont pas été détruites, les parents ont peur d'envoyer leurs enfants à l'école. Dans certains cas, les enfants n'ont même pas accès aux services limités disponibles même avant le conflit. En raison du manque d'infrastructures, les élèves sont déplacés pour permettre aux bâtiments scolaires de servir de baraquements, notamment au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo. Aucun emplacement de substitution n'est proposé aux élèves et les écoles réquisitionnées ne sont pas restituées aux communautés des années durant. La réparation des écoles attaquées et ensuite occupées prend des années et ceux qui n'ont plus accès à l'école doivent attendre plus longtemps. La Déclaration sur la sécurité dans les écoles été adoptée par 49 États Membres. Les États Membres doivent former leurs troupes et veiller à ce qu'elles disposent sur le terrain des instruments nécessaires et instaurer des sanctions disciplinaires et les lois pour prévenir l'occupation militaire des écoles.

31. Il existe une politique de tolérance zéro à l'égard des violences sexuelles perpétrées par des Casques bleus et l'Organisation des Nations Unies dispose des moyens nécessaires pour l'appliquer. Afin de garantir que chacun soit tenu comptable de ses actes, les États Membres doivent prendre des mesures relatives à la surveillance et à la notification des incidents. Avant d'y répondre, il importe d'identifier les victimes. Les auteurs individuels de ces actes doivent faire l'objet de sanctions et les récidives doivent entraîner une action à l'encontre du commandement responsable. Il est important de former les soldats du maintien de la paix et de leur expliquer très clairement qu'ils seront tenus personnellement responsables. Les gouvernements doivent réagir correctement et rapidement pour réduire le nombre de ces violences. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a suggéré d'intégrer une section de protection de l'enfance au sein des composantes des droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix. Le

mandat de protéger les enfants requiert du personnel qualifié compétent dans la prise en charge des victimes et dans les relations avec la communauté et les auteurs. Son Bureau veillera à ce que l'expertise et la prise en compte des besoins spécifiques en matière de protection des enfants soient présentes dans toutes les missions de maintien de la paix.

32. Les organisations régionales telles que la Ligue arabe ou l'Union africaine ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de son mandat, la majorité des pays à l'ordre du jour du Conseil de sécurité étant située dans ces régions. Chaque année, l'Union africaine organise une session consacrée aux enfants en temps de conflit armé; elle joue un rôle actif dans l'élaboration de politiques et de programmes de formation et de procédures normalisées pour le transfert des enfants au personnel spécialisé chargé de leur protection. Elle met l'accent sur le fait que les enfants sont des victimes et ne devraient jamais être placés en détention. Son Bureau peut apporter une aide pour établir des instruments et des mécanismes pour la prise en charge des enfants extraits des zones de conflit armé. Elle demande qu'on soutienne la campagne « Des enfants, pas des soldats » et note que des États, notamment la République démocratique du Congo, le Myanmar et la Somalie enregistrent des progrès à cet égard.

33. **M^{me} Santos Pais** (Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants) présentant son rapport (A/70/289), dit que la communauté internationale doit tirer profit de l'élan suscité par la reconnaissance du droit des enfants à une vie exempte de violences, d'abus et d'exploitation comme étant une priorité distincte et une préoccupation transversale dans le nouveau programme de développement durable et s'unir dans la défense de cette noble cause. Les enfants eux-mêmes ont contribué à ce projet et sont déterminés à continuer de jouer un rôle crucial dans sa mise en œuvre, non seulement en qualité de bénéficiaires, mais par-dessus tout comme agents du changement.

34. Des millions d'enfants de tous âges dans toutes les régions du monde continuent d'être exposés à des situations de violence épouvantable – dans leurs quartiers, leurs écoles et au sein de leurs familles. Dans son rapport, elle accorde une importance spéciale à la protection des enfants contre la violence armée et de la violence en bandes qui est un phénomène complexe qui illustre la nature omniprésente et corruptrice de la

violence et son impact cumulé sur le développement des enfants et la jouissance de leurs droits fondamentaux. La violence armée et la violence en bandes trouvent un terrain fertile dans les quartiers marqués par des taux élevés de pauvreté, d'exclusion sociale et de privations, par la faiblesse de l'État de droit et de la gouvernance, sont souvent associées au crime organisé, au trafic de la drogue et des armes. Les acteurs non étatiques recourent aux menaces et à la terreur pour contrôler les communautés. L'explosion de la croissance urbaine et la détérioration des zones urbaines, la multiplication de zones de non-droit marquées par une faible présence de l'État ou même son absence totale, suscitent une peur généralisée et un profond sentiment d'insécurité et d'impunité. Dans ces communautés, des écoles deviennent des cibles à attaquer et des viviers de recrutement de nouveaux membres tandis que les dispensaires font souvent l'objet de vols et d'enlèvements. Les enfants sont durement touchés par la perte d'amis et de membres de leur famille, par l'absence de possibilités d'emploi et l'angoisse de ne pas avoir de lieu de refuge sûr. Pour de nombreux enfants, faire partie d'une bande est perçu comme la seule alternative possible de protection et de survie, même si elle est associée à des risques plus élevés de violence et de jours incertains.

35. Non seulement la violence armée laisse longtemps des traces dans la vie des enfants, mais elle affaiblit les fondations mêmes du progrès social, générant des coûts énormes pour la société, ralentissant le développement économique et entraînant une érosion du capital humain et social. Elle ne sera éliminée que lorsque les droits de l'enfant et les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 seront concrétisés dans une action nationale. Des progrès ont été réalisés à cet égard : 48 pays ont promulgué une législation sévère interdisant toute forme de violence à l'encontre des enfants, et plus de 90 pays ont une stratégie nationale de prévention et de répression de la violence à l'encontre des enfants, notamment la politique du Ghana en matière de protection de la famille et de l'enfance, le plan national de développement à moyen terme en Indonésie, un plan d'action de mise en œuvre en Norvège, la feuille de route nationale sur la prévention et l'élimination des violences à l'encontre des enfants et des adolescents en République dominicaine, le train de mesures concernant la sécurité et les ressources nécessaires pour empêcher la violence à l'encontre des femmes et des enfants à risque en

Australie. Dans le monde entier, des systèmes de protection des enfants sont en voie d'être renforcés; les enfants et leurs familles sont de plus en plus autonomisés pour rechercher un appui psychologique et juridique face aux violences; il y a davantage de données et de recherches fiables; et les valeurs de la non-violence et de la tolérance sont promues.

36. Les organisations régionales sont des partenaires d'une importance cruciale dans ce domaine. Grâce aux engagements politiques, aux consultations de haut niveau et aux plans stratégiques, elles sont parvenues à placer la violence à l'encontre des enfants au cœur des politiques régionales, incitant les États à accélérer la mise en œuvre nationale des systèmes de protection de l'enfance et à en rendre compte. Par exemple, la Commission de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant a mis la touche finale à son projet de plan d'action 2016-2025 relatif à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants, qui, espère-t-on, sera adopté en novembre 2015. De son côté, le Conseil de l'Europe achève la mise au point définitive de sa stratégie 2016-2019 sur les droits de l'enfant qui est centrée sur la protection des enfants contre la violence, notamment la violence en ligne.

37. En vue de réaliser l'objectif 16.2 du programme de développement durable, des partenariats solides pour aider à mobiliser l'appui politique et les ressources appropriées sont nécessaires. Les gouvernements, la société civile, les responsables locaux et les autorités religieuses, les grandes entreprises, les organisations internationales et les autres acteurs, enfants compris, sont indispensables dans ce processus

38. En vue du dixième anniversaire en 2016 de l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, le moment est venu de consolider les acquis et les enseignements tirés de l'expérience et de redoubler d'efforts pour accélérer les progrès. Assurer le suivi des progrès réalisés est crucial. À cet effet, il faut des données fiables, un appui pour renforcer les capacités nationales en matière de statistiques et des indicateurs sur la prévalence et l'intensité des violences à l'encontre des enfants de moins de 18 ans, ventilés selon la nature des violences : sexuelles, physiques ou psychologiques. À cet égard, on peut s'appuyer sur de nombreux enseignements valables tirés notamment des enquêtes nationales sur les ménages qui ont été menées en suivant une

méthodologie rigoureuse en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes. Le Gouvernement du Nigéria a récemment communiqué les résultats de sa première enquête nationale sur la violence à l'encontre des enfants et en septembre 2015, le Président du Nigéria a lancé l'Année pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants.

39. Si les programmes entrepris ne sont pas durables et étendus à l'échelle nationale, le risque est de voir la question des violences faites aux enfants se diluer face à d'autres priorités concurrentes. La Représentante spéciale demeure fermement engagée dans la mobilisation d'un appui solide et durable en faveur de son très important programme. Les enfants désirent un avenir leur offrant une vie sûre, heureuse et saine, exempte de crainte et de toute forme de violence. La mise en œuvre du programme de développement durable et les recommandations de l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants sont susceptibles de contribuer à l'édification d'un tel monde.

40. **M^{me} Martins Yassine** (Brésil) dit que son pays travaille pour faire avancer la promotion et la protection des droits de l'enfant, notamment dans le contexte de la violence armée à l'échelon local, et est heureux de trouver dans le rapport de la Représentante spéciale une référence spécifique à la récente réforme de la législation au Brésil qui est le fruit d'un intense débat démocratique de toutes les parties prenantes. La nécessité de disposer de données et d'information fiables a été approfondie au cours du vingt-et-unième Congrès panaméricain de l'enfance et de l'adolescence de l'Organisation des États américains qui s'est tenu au Brésil. À une réunion à Brasilia, les pays du Marché commun du Sud ont décidé d'élaborer des politiques régionales de prévention de la violence à l'encontre des enfants.

41. Le Brésil voit dans les technologies de l'information et de la communication en général et dans l'Internet en particulier un moyen de promouvoir l'accès à l'information des enfants et des adolescents ainsi qu'un espace où ils peuvent exprimer librement leurs opinions et leurs besoins. À cet égard, l'oratrice aimerait savoir comment le droit à la vie privée des enfants et des adolescents pourrait être mieux respecté.

42. La délégation croit que la cinquième Table ronde **interrégionale** sur la violence à l'encontre des enfants aurait bénéficié d'une représentation géographique

plus équilibrée, notamment des pays en développement.

43. **M^{me} Cid Carreño** (Chili) dit que la réforme de la législation vise à modifier la relation entre l'État et les enfants en vue d'assurer la pleine protection de leurs droits, tout particulièrement leur droit d'être protégés contre toute forme de violence. Le projet de loi est actuellement examiné par le Parlement chilien. Elle aimerait que la Représentante spéciale présente des recommandations sur la manière d'appliquer cette loi.

44. **M^{me} Cedeño Rengifo** (Panama) dit que son Gouvernement remercie vivement la Représentante spéciale de ses précieux conseils lors de sa visite au Panama en juillet 2015. Le Centre pour les enfants qu'elle a visité, qui dispense des soins spécialisés physiques et psychosociaux, servira de modèle pour tous les autres centres. À l'heure actuelle, son Gouvernement réorganise le système pénitentiaire et élabore en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) une législation complète visant à protéger les enfants conformément aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le travail des enfants a été diminué de moitié grâce à des programmes d'action axés sur l'accès à l'éducation et au sport.

45. **M. de la Mora Salcedo** (Mexique) dit que le Mexique s'est engagé à forger une alliance mondiale pour lutter contre les violences faites aux enfants, et en partageant les meilleures pratiques, s'efforcera d'améliorer une action coordonnée pour améliorer la protection des enfants. Il invite la Représentante spéciale à indiquer les actions qu'elle serait prête à recommander pour permettre à une telle alliance de réaliser ses objectifs. Le Mexique souscrit à la nécessité de poursuivre des programmes multisectoriels dans le domaine de la protection de l'enfance et invite la Représentante spéciale à examiner la possibilité d'inclure des recommandations pratiques concernant ces programmes dans ses rapports à l'avenir.

46. **M. Saito** (Japon) dit que le Japon, conjointement avec la Représentante spéciale et le Mexique, a parrainé une manifestation parallèle pour protéger les enfants contre le harcèlement et ses conclusions seront très utiles pour de futurs programmes contre le harcèlement. Au Japon, la loi pour la promotion des mesures de prévention du harcèlement dispose que les établissements scolaires doivent renforcer leurs

capacités d'appui psychosocial pour venir en aide aux enfants harcelés et mettre en place des équipes composées d'enseignants, de membres du personnel et d'experts en psychologie et protection de l'enfance pour mettre en œuvre des mesures efficaces de prévention du harcèlement. Il invite la Représentante spéciale à conseiller les gouvernements en matière de promotion de la sécurité dans les écoles, d'édification de sociétés pacifiques et inclusives et de réalisation des objectifs associés à l'enseignement.

47. **M. Vrailas** (Observateur de l'Union européenne) se demande comment les enfants et les enfants victimes impliqués dans des procédures judiciaires peuvent recevoir l'information nécessaire de façon assez efficace pour qu'ils comprennent ce qui se passe et les conséquences qui les attendent, le cas échéant, mais aussi pour qu'ils puissent faire valoir leurs droits.

48. **M^{me} Kirianoff Crimmins** (Suisse) déclare que son Gouvernement se félicite de l'adoption des Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale et lance un appel en faveur de leur mise en œuvre complète par l'ensemble des États. En collaboration avec la Fondation Terre des hommes, son Gouvernement a organisé le Congrès mondial sur la justice juvénile. Dans la déclaration finale, les participants ont reconnu que le plus grand défi résidait dans la mise en œuvre des nombreux instruments internationaux existants pour éliminer la violence à l'encontre des jeunes. Elle demande à la Représentante spéciale ce que pourrait faire la communauté internationale pour améliorer la mise en œuvre des normes et instruments internationaux existants dans le domaine de la justice pour mineurs et comment elle envisageait de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies par les enfants afin de faciliter l'accès à leurs droits, tout en en minimisant les dangers.

49. **M^{me} Strachwitz** (Liechtenstein) aimerait savoir si un processus spécifique est en cours pour tirer parti de la chance historique offerte par le nouveau programme de développement durable et mobiliser un appui accru en faveur de la conception et de la mise en œuvre d'un programme mondial de prévention et d'élimination de la violence. Elle aimerait aussi savoir si le stade de la conception est inclusif, avec consultation de la société civile.

50. **M^{me} Moutchou** (Maroc) aimerait connaître les priorités de la Représentante spéciale pour 2016 qui sera une année symbolique en termes des droits de l'enfant.

51. **M^{me} Guzmán Madera** (République dominicaine) rappelant que la République dominicaine a lancé récemment une feuille de route pour combattre la violence à l'encontre des enfants avec l'intention de faire participer les enfants à ce processus, elle souhaiterait connaître le rôle attribué à la collaboration par la Représentante spéciale dans la mise en œuvre de la feuille de route comme un des éléments clés de la réalisation des différents objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030.

52. **M. Mack** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis accueillent avec satisfaction l'approche axée sur les données adoptée par la Représentante spéciale et incitent vivement les pays à collaborer avec elle pour promouvoir le recueil des données et la recherche. Tous les gouvernements doivent diminuer le nombre d'enfants exposés à la violence, assurer que les enfants et leurs défenseurs soient habilités à accéder aux mécanismes de protection et de réparation et veiller au bon fonctionnement de ces mécanismes. Vu que les migrations sont susceptibles d'aggraver les violences à l'encontre des enfants, il invite la Représentante spéciale à présenter des suggestions aux pays hôtes sur la façon dont ceux-ci pourraient améliorer les services sociaux en faveur des enfants migrants.

53. **M. Mendoça e Moura** (Portugal) aimerait savoir comment la collaboration avec les organisations régionales est susceptible de faire avancer la mise en œuvre des objectifs liés aux enfants dans le nouveau programme de développement durable. Il souhaiterait également obtenir des renseignements complémentaires sur les initiatives promues par le Bureau de la Représentante spéciale visant à promouvoir la ratification universelle des traités protégeant les enfants de la violence; et quelles autres actions pourraient être lancées pour développer les capacités des enfants et des jeunes à devenir des agents du changement.

54. **M. Amorós Nuñez** (Cuba) annonce que trois centres offrant des services de santé et de réhabilitation de qualité aux enfants victimes de violences sexuelles et d'autres formes de violences, ont été mis en place dans le pays conformément aux recommandations

émises par la Représentante spéciale dans son rapport. Il aimerait savoir s'il existe des possibilités, au niveau international, d'agir sur la demande de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des efforts de prévention et de protection.

55. **M^{me} Enesen** (Norvège) prie la Représentante spéciale d'expliquer le rôle des responsables des communautés locales dans la prévention de la violence à l'encontre des enfants et dans leur prise en charge, le cas échéant. Elle aimerait également savoir comment la mise en œuvre des Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale pourrait favoriser des approches soucieuses de l'égalité des sexes dans le système de justice pénale.

56. **M^{me} Marteles Gutiérrez del Alamo** (Espagne) dit que de réels progrès ont été faits en Espagne dans la réforme de la législation relative à la protection de l'enfant. La réforme préconise une approche multisectorielle, interdisant clairement toutes les formes de violences à l'encontre des enfants et établit la protection de l'enfance comme une priorité transversale. Elle aimerait bénéficier de recommandations sur la façon de mieux faire connaître la nouvelle législation et avoir des exemples de pratiques de diffusion couronnées de succès.

57. **M^{me} Zahir** (Maldives) dit que les Maldives ont adopté un certain nombre de mesures importantes pour mettre un terme aux violences faites aux enfants, notamment la promulgation de la loi sur la prévention du harcèlement sexuel et des violences sexuelles et de la loi sur les infractions sexuelles. Ces deux lois ont considérablement renforcé l'appareil juridique protégeant les femmes, les enfants et les migrants de la violence et des sévices sexuels de même que la formulation définitive du programme national d'action de lutte contre la traite des êtres humains 2015-2019. Les Maldives abordent maintenant la dernière étape de l'accession au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, complétant la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Bien que l'accent pour 2015 ait été placé sur les enfants affectés par la violence armée, il est important en raison de la crise actuelle des réfugiés d'identifier les mesures appropriées que les gouvernements devraient prendre pour assurer une protection adéquate aux enfants qui fuient les conflits.

58. **M^{me} Pérez Gómez** (Colombie) dit que la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 doit être réalisée au moyen de politiques publiques à long terme. Une attention particulière devrait être accordée à l'élaboration d'indicateurs pour procéder à des ajustements en cours de route en veillant à desservir le plus grand nombre de filles et de garçons. Sa délégation serait heureuse de bénéficier de conseils concernant la mise en œuvre du programme aux niveaux national et régional du fait que les projets et les initiatives au niveau local sont les plus aptes à combler les écarts visés par le programme.

59. **M. Babjee** (Singapour) dit que Singapour est continuellement à la recherche de nouveaux moyens pour améliorer les politiques de lutte contre le harcèlement. Singapour a collaboré avec le secteur privé à des programmes de mieux-être en ligne. Les efforts pour lutter contre le harcèlement en ligne se sont principalement penchés sur les victimes. Il importe également de s'attaquer aux auteurs du harcèlement en ligne se cachant sous l'anonymat, plus difficiles à identifier. Il invite la Représentante spéciale à conseiller les pays sur la façon de lutter contre le harcèlement en ligne.

60. **M^{me} Santos Pais** (Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants) dit que les organisations de la société civile, les responsables des communautés locales, les autorités religieuses, les associations professionnelles et les statisticiens peuvent jouer un rôle décisif en aidant à élaborer les instruments et les méthodologies appropriées pour promouvoir et suivre les progrès de la mise en œuvre du nouveau programme de développement durable. Lorsque des pays ont de très solides programmes de lutte contre la violence à l'égard des enfants, il est bien plus aisé de mobiliser l'opinion publique, les familles, le corps enseignant, les institutions chargées du respect de la loi, le corps médical et tous ceux qui pourraient aider en matière de prévention, de prise en charge et de lutte contre l'impunité. Son Bureau a eu des réunions avec les organisations régionales, les États membres, les autorités religieuses et d'autres partenaires en vue de lancer un mouvement à cet effet.

61. La Représentante spéciale continuera de promouvoir la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les organisations régionales jouent un rôle important à cet égard. Lors de la Conférence du Pacifique sur l'élimination de la

violence à l'encontre des enfants, tenue aux Fidji en mai 2015, les délégations ont débattu des difficultés à ratifier les traités, à établir les rapports demandés par les organes conventionnels et à mettre en œuvre les Conventions et à appuyer ces processus. Elle est convaincue que la ratification par Kiribati du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés sera le point de départ d'un mouvement général dans la région du Pacifique. Dans la région des Caraïbes, l'UNICEF et la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ont élaboré une importante stratégie visant à faire ratifier le Protocole. L'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont appuyé sans réserve les efforts de ratification. L'un des engagements du Congrès panaméricain de l'enfance et de l'adolescence est de promouvoir la ratification et la mise en œuvre des traités relatifs aux droits des enfants. Néanmoins, les choses ne changeront que le jour où les enfants, conscients de leurs droits, seront habilités à se réclamer des traités; c'est pourquoi son Bureau a produit du matériel d'information adapté aux enfants pour qu'ils puissent le comprendre et s'en servir.

62. Il est essentiel maintenant de dépasser la célébration de l'adoption du nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030 pour entamer sa mise en œuvre. L'élaboration de stratégies régionales, de plans nationaux de développement et de feuilles de route pour lutter contre les violences faites aux enfants montre bien qu'il existe une base solide pour aller de l'avant. Toutefois, l'élaboration d'indicateurs rendant compte de toutes les formes de violences à l'égard des personnes de moins de 18 ans est d'une importance capitale pour mesurer les progrès accomplis et les gouvernements y participent activement.

63. En ce qui concerne la sécurité dans les écoles et la prévention du harcèlement, une approche globale de l'école comprenant les enseignants, les élèves, les familles et les autorités locales s'avère nécessaire.

64. En l'absence d'un message très clair concernant la loi, il sera difficile de convaincre les sociétés d'appuyer la mise en œuvre de la législation sur la violence à l'encontre des enfants et d'éliminer les préjugés sociaux qui admettent cette violence. Former les professionnels, informer les familles et les enfants fait partie de ce processus. Il ne suffit pas de

promulguer une loi à ce sujet, encore faut-il que l'interdiction imprègne tous les secteurs de la loi.

65. Il est essentiel que les enfants soient formés à l'utilisation des nouvelles technologies sans courir de danger. Les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les enfants ont un rôle à jouer à cet égard. Son Bureau collabore très activement avec la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et nombre d'autres acteurs pour organiser la prochaine journée annuelle thématique sur cette question.

66. Un engagement à tous les niveaux est d'une importance capitale et les communautés locales ont un rôle à jouer. Au Malawi, son Bureau a collaboré avec des chefs coutumiers pour mobiliser un appui en faveur de l'adoption d'une loi importante qui interdit les mariages d'enfants et qui fixe l'âge légal du mariage à 18 ans. Les responsables des communautés locales se chargent de sensibiliser leur population concernant l'application de la nouvelle loi. Illustrant tout ce qui peut être réalisé à l'échelon local, un chef coutumier a annulé 330 mariages d'enfants, les a tous renvoyés à l'école et a démis de leurs fonctions tous les chefs qui avaient toléré ces mariages d'enfants.

67. *M. Dempsey (Canada), Vice-Président, prend la présidence.*

68. **M. Abdi** (Directeur général adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)), présentant les rapports du Secrétaire général sur les Suites données aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (A/70/265), sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant (A/70/315) et sur les filles (A/70/267), déclare que pris ensemble, les trois rapports offrent l'image d'un progrès, de défis et d'opportunités. Des progrès ont été indéniablement accomplis dans la réduction de la mortalité infantile, du retard de croissance, de la mortalité imputable au paludisme, de nouvelles infections à VIH et du nombre d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire. En dépit de ces réductions, des millions d'enfants continuent de vivre dans l'extrême pauvreté et ne bénéficient pas d'une nutrition adéquate, d'installations sanitaires appropriées et de vaccination contre des maladies. Les filles et les enfants handicapés sont privés de leur droit à l'éducation de façon disproportionnée et l'épidémie d'Ebola a affecté les communautés de près de 10 millions d'enfants. En outre, 15 millions d'enfants ont vu leur vie bouleversée

par de violents conflits en République centrafricaine, en Irak, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne, en Ukraine et dans l'État de Palestine. Ce sont ceux qui sont le moins responsable – les enfants – qui pâtissent des conséquences de ces crises et qui entreprennent de long et périlleux voyages à la recherche de la sécurité. La discrimination, la marginalisation et l'impact du changement climatique signifient que de nombreux enfants n'ont pas eu leur part du succès des objectifs du Millénaire pour le développement. Les objectifs de développement durable sont présentés aujourd'hui comme une opportunité d'atteindre ces enfants laissés-pour-compte; la réalisation de presque tous les objectifs est tributaire des actions qui auront été menées pour atteindre les enfants les plus démunis.

69. La réalisation de l'objectif 4 de développement durable : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité--signifie investir dans l'accès et dans la qualité. Inscrire davantage d'enfants dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire exigerait, selon les estimations, 39 milliards de dollars additionnels chaque année. Des approches et des mesures novatrices sont requises comme les transferts en espèces qui ont permis de maintenir les enfants à l'école dans certains pays africains. En même temps, la faible qualité de l'enseignement retarde l'acquisition des connaissances, même pour les élèves qui fréquentent l'école. L'efficacité des investissements dans la qualité doit être améliorée. Les ressources publiques doivent aller aux communautés et aux enfants les plus démunis, notamment les filles et les enfants vivant dans des États fragilisés ou affectés par des conflits. Chaque année d'enseignement supplémentaire pourrait ajouter jusqu'à 18 % du PIB national et se traduire, le cas échéant, par une augmentation de 10 % des revenus individuels. Les investissements dans la qualité doivent commencer dès le début de la vie de l'enfant, c'est-à-dire au moment où s'opèrent les connexions des cellules cérébrales au rythme le plus rapide, rendant les enfants aptes plus tard à contribuer à la croissance économique, à la paix et à la stabilité de leur société.

70. De tous les groupes d'enfants, c'est aux filles que l'éducation a été le plus systématiquement refusée. Ce refus fait partie d'un cercle vicieux profondément enraciné dans la discrimination à l'égard des femmes; bafouant leurs droits, produisant des atrocités, notamment les mutilations génitales féminines, les

mariages précoces, les crimes d'honneur et l'esclavage sexuel. Les filles qui ont été privées d'éducation ont davantage de probabilités de souffrir d'une mauvaise santé, de pauvreté et de mariage précoce. Au fil des générations, les effets cumulés de la mauvaise santé, de l'absence de toute protection contre les sévices, du manque d'accès à l'enseignement et aux opportunités, sont autant de facteurs qui ont tiré vers le bas les familles, les communautés et des nations tout entières. Il n'existe pas de meilleur moyen de lutter contre la discrimination et de faire sauter les préjugés culturels que d'éduquer les filles et d'élever une génération de femmes fortes, indépendantes et qui réussissent ce qu'elles entreprennent, aidant de la sorte à reconstruire l'économie, appuyer les familles et promouvoir le développement durable.

71. Malheureusement, nombre d'obstacles s'opposent à l'éducation des filles, notamment le manque de toilettes séparées qui maintient les filles loin de l'école et l'absence d'eau courante qui contraint les filles à transporter de lourds récipients d'eau sur de longues distances, les rendant vulnérables non seulement aux blessures, mais également aux attaques et aux violences sexuelles près des points d'eau reculés et isolés. Des installations sanitaires insuffisantes pour leur permettre de gérer leur menstruation les privent de leur dignité et renforcent les stéréotypes négatifs et les préjugés à l'égard des règles. L'objectif 6 de développement durable souligne l'importance d'accorder une attention toute particulière aux besoins d'accès des femmes et des filles à l'eau et à l'assainissement et à investir dans l'infrastructure et dans les services.

72. *M. Hilale (Maroc) reprend la présidence.*

73. **M^{me} Ntaba** (Zimbabwe) notant que le rapport du Secrétaire général sur les filles (A/70/267) souligne l'importance de l'impact sur les filles du manque d'eau potable en quantité suffisante, d'installations sanitaires et de services d'hygiène, dit que sa délégation attend avec intérêt des informations supplémentaires notamment sur l'accès à des installations sanitaires propres et sûres pour les filles en situation de vulnérabilité, comme les filles de foyers pauvres ou des zones rurales. Elle aimerait connaître la prévalence de foyers dirigés par un enfant, aspect qui n'a pas été abordé dans le rapport, et si des programmes existent à leur intention.

74. **M. Barkan** (Israël) notant que des améliorations sont toujours possibles, souligne que son Gouvernement a fait des investissements considérables dans les centres éducatifs et dans l'octroi de bourses d'études pour augmenter le nombre d'enfants israéliens arabes obtenant leur diplôme de fin des études secondaires pour entrer dans l'enseignement supérieur afin de promouvoir leur intégration dans la vie en Israël. Les résultats des étudiants arabes aux examens du Programme international pour le suivi des acquis des élèves pour la lecture et les mathématiques se sont améliorés et dans quelques écoles destinées aux enfants arabes, tous les élèves ont terminé leurs études secondaires. Le nombre d'étudiants arabes entrant à l'université a augmenté de 15 % et la plupart des pharmaciens en Israël sont des Arabes qui ont fait leurs études en Israël.

75. **M^{me} Mballa Eyenga** (Cameroun) aimerait savoir comment la Déclaration d'Incheon pour réaliser le droit de l'enfant à l'éducation dans le cadre des objectifs du développement durable, adoptée au Forum mondial sur l'éducation tenu en République de Corée en mai 2015, prendra en compte les contributions de toutes les parties prenantes. Une attention croissante est très justement accordée aux opinions et aux expériences des enfants dans l'élaboration des stratégies nationales. L'éducation est une condition préalable à une vraie participation; il est également crucial que la participation des enfants soit réelle et non seulement symbolique.

76. **M. Abdi** (Directeur général adjoint de l'UNICEF) répond que nombre de programmes gouvernementaux de protection sociale destinés aux foyers dirigés par un enfant ont été mis en œuvre en Afrique australe. Il rend hommage au travail effectué par Israël pour appuyer l'éducation d'enfants appartenant à des minorités linguistiques et souscrit sans réserve à la déclaration de la représentante du Cameroun concernant la nécessité d'une participation réelle et effective des enfants dans les processus nationaux.

77. **M^{me} Strasser-King** (Sierra Leone) prenant la parole au nom du Groupe africain, dit que le droit à l'éducation devrait être reconnu comme le fondement de la protection de l'enfant. En dépit des défis posés par les conflits dans certains États africains, des progrès ont été réalisés dans le domaine de la fréquentation scolaire dans la région. Malheureusement, l'enseignement primaire gratuit, là

où il existe, est de piètre qualité dans de nombreux pays africains.

78. La position commune de l'Afrique concernant le programme de développement pour l'après-2015 réaffirme l'engagement de l'Afrique à améliorer la qualité de l'éducation et de la formation à tous les niveaux et pour tous les âges. Le Groupe africain se réjouit à la perspective d'œuvrer avec tous les partenaires à la réalisation des objectifs du programme à l'horizon 2030. En tant que signataires de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, les pays africains sont prêts à prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection, la survie et le développement de chaque enfant en Afrique.

79. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont déclaré le silence des armes d'ici 2020 dans leur détermination à ne pas transmettre le poids des conflits à la prochaine génération d'Africains. À cet effet, ils ont pris l'engagement d'organiser une structure de concertation annuelle sur les politiques réunissant toutes les parties prenantes pour examiner les progrès, les contraintes et les mesures requises en vue de réaliser l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

80. Bien que l'accès à l'éducation des enfants dans les zones de conflit soit d'une importance cruciale, les programmes pilotes d'éducation et de consolidation de la paix visent en premier lieu à atteindre les enfants scolarisés et non scolarisés, bien que les interventions, systémiques ou au cas par cas, devraient être consolidées. Les enseignements tirés de l'expérience dans les pays pilotes devraient être appliqués dans d'autres pays. Les attaques contre les écoles et les hôpitaux privent des millions d'enfants de leurs droits à la santé et à l'éducation nécessaires pour qu'ils puissent réaliser tout leur potentiel. Le Groupe africain lance un appel en faveur d'un plaidoyer convaincant et de l'application de la note d'orientation concernant la résolution 1998 (2011) intitulée : « Protéger les écoles et les hôpitaux : mettre fin aux attaques à l'éducation et à la santé » approuvée par l'Assemblée générale en mai 2014.

81. Afin de promouvoir et protéger les droits de l'enfant, les États doivent travailler ensemble et suivre le plan d'action adopté par l'Assemblée générale à sa session sur les enfants. À cet égard, le Groupe africain lance un appel en faveur de la poursuite du plaidoyer et de l'assistance visant à éliminer les mutilations

génitales féminines et les mariages forcés d'enfants. Les approches novatrices pour briser les barrières et des partenariats forts sont nécessaires pour accélérer la réalisation des engagements qui ont été pris et pour réaliser un monde digne des enfants.

La séance est levée à 18 h 5.